



Tribunal de grande instance de Lyon

Chambres civiles et ordonnances sur requêtes du
président : minutes des décisions

6494W 1-6494W136

1992-1994

Anaïs Auclair-Desrotour

Introduction

Zone d'identification

Cote :

6494W 1-6494W136

Date :

1992-1994

Description physique :

Importance matérielle : 14,87 ml

Importance matérielle : 136 articles

Organisme :

Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon

Auteur :

Anaïs Auclair-Desrotour

Description du profil :

Nom de l'encodeur : Instrument de recherche produit au moyen du logiciel Mnesys de la société Naoned Systèmes

Langue : Instrument de recherche rédigé en français

Origine :

France. Tribunal de grande instance (Lyon, Rhône, France) / Greffe civil

Biographie ou Histoire :

Dans le cadre de la réforme de modernisation de la justice de 1958 (ordonnance 58-1273 du 22 décembre 1958 instituant les tribunaux de grande instance), 176 tribunaux de première instance sont supprimés.

Ceux qui subsistent sont transformés en tribunaux de grande instance.

En tant que juridiction de droit commun, le tribunal de grande instance traite en première instance de tous les litiges qui n'ont pas été expressément attribués par la loi à une autre juridiction.

Compétences et composition.

Chaque tribunal de grande instance comprend des magistrats professionnels, président, vice-présidents et juges, ainsi que des greffiers en chef, greffiers, collaborateurs des magistrats et des personnels de greffe. En principe, le tribunal de grande instance statue en formation collégiale, composée de trois magistrats du siège, juges professionnels, assistés d'un greffier.

Le président a un rôle majeur en ce qui concerne l'organisation et l'administration interne de la juridiction. Il a également des compétences juridictionnelles propres dans le cadre de procédures rapides, comme la procédure dite de référé, ou dans le cadre de certaines matières, comme la fonction de juge de l'exécution, qu'il peut cependant déléguer.

Auprès de chaque tribunal de grande instance, le ministère public intervient pour demander l'application de la loi et veiller au respect des intérêts généraux de la société. Il est représenté par le procureur de la République et ses substituts, qui forment le Parquet du tribunal de grande instance.

En matière civile, le tribunal de grande instance partage sa compétence avec le tribunal d'instance.

Il traite les litiges civils opposant des personnes privées (physiques ou morales) qui ne sont pas spécialement attribués par la loi à une autre juridiction civile (tribunal d'instance, conseil de prud'hommes), ainsi que les litiges civils qui concernent des demandes supérieures à 10 000 euros.

Il a une compétence exclusive pour de nombreuses affaires quel que soit le montant de la demande :

- état des personnes : état civil, filiation, changement de nom, nationalité (revendication, contestation) ;

- famille : régimes matrimoniaux, divorce, autorité parentale, adoption, pension alimentaire, succession ;
- droit immobilier : propriété immobilière, saisie immobilière ;
- propriété littéraire et artistique, propriété industrielle ;
- brevets d'invention et droit des marques ;
- exequatur ;

• sanctions disciplinaires contre un officier public et ministériel.

Suivant son importance, un tribunal de grande instance peut comprendre plusieurs “chambres” : celui de Lyon compte progressivement jusqu’à 14 chambres civiles au moins, qui se spécialisent plus ou moins. Pour certaines affaires, le tribunal de grande instance ne statue pas dans sa forme collégiale, mais à juge unique :

• le juge aux affaires familiales en matière de conflits familiaux (divorce, autorité parentale, obligation alimentaire) ;

• le juge de la mise en état : il veille au bon déroulement de la procédure et fait en sorte que les affaires soient en état d’être jugées dans un délai raisonnable ;

• le juge de l’exécution : il tranche les difficultés nées de l’exécution des décisions de justice ;

• le juge des enfants : il intervient pour protéger les mineurs en danger et les jeunes majeurs.

Dans les procédures civiles, le ministère public intervient obligatoirement dans certains cas, facultativement dans d’autres.

Le tribunal de grande instance (TGI) de Lyon est devenu tribunal judiciaire (TJ) de Lyon suite à la réforme judiciaire de 2019 (loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice) mise en œuvre à compter du 1er janvier 2020, qui a fusionné les tribunaux de grande instance et les tribunaux d’instance existants situés dans la même commune. Son ressort territorial correspond toujours à l’arrondissement de Lyon.

Histoire de la conservation :

Ce versement, étant issu de l’ancien tribunal de grande instance de Lyon, a suivi l’histoire des localisations de ce tribunal. Resté longtemps lié à la cour d’appel de Lyon, il partagea ses locaux jusqu’en 1995 au sein du palais des vingt-quatre colonnes. Le bâtiment étant devenu inadapté à l’activité des juridictions, la décision fut alors prise d’édifier un nouveau palais dans le quartier de la Part-Dieu, au 67 rue Servient (69003).

Modalités d’entrée :

Type d’entrée : versement

Date d’entrée : 02/02/2026

Zone du contenu et de la structure

Présentation du contenu :

Ce versement est constitué des minutes des décisions civiles rendues par les première, troisième, quatrième, et dixième chambres et la chambre du conseil durant les années 1992, 1993 et 1994.

Le terme de décision comprend les jugements, et les ordonnances.

Au sein du tribunal de grande instance de Lyon, les attributions des chambres civiles se sont fixées avec plus ou moins de rigidité au fur et à mesure de leur développement.

La 1^{ère} chambre civile avait notamment pour attributions : la responsabilité professionnelle des officiers ministériels, avocats, experts comptables, commissaires aux comptes ; la nationalité, l’exequatur, le droit des personnes (filiation, état civil); les successions, donations, droit des ventes, servitudes, contentieux fiscal.

Parmi les attributions de la chambre du conseil on peut citer les adoptions, les changements de régime matrimonial et de prénom.

La 3^{ème} chambre civile avait notamment pour attributions : les constructions, malfaçons, contrefaçons, marques et brevets, baux commerciaux.

La 4^{ème} chambre civile avait notamment pour attributions : la responsabilité des accidents de toute nature, la responsabilité médicale, le contentieux des assurances.

La 10^{ème} chambre civile avait diverses attributions, parmi lesquelles on peut citer les constructions, contrefaçons, malfaçons, baux commerciaux, les condamnations de payer non exécutées.

La chambre du conseil est une juridiction du tribunal où se tiennent des audiences à huis clos.

Évaluation, tris et éliminations, sort final :

Les minutes de décisions civiles, conformément à la circulaire consolidée DGPA/SIAF/2022/007 du 15 novembre 2022, sont versées intégralement (076 TGI).

Mode de classement :

Les minutes sont classées chronologiquement par année à la date de la décision, et sous-classées par entité de provenance (chambres, ou présidence).

Zone des conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès :

Les décisions de justice rendues publiquement sont librement communicables ; celles rendues en chambre du conseil sont soumises à un délai de 75 ans, par analogie avec les dossiers de procédure judiciaire (art. L. 213-2, I 4° du code du patrimoine).

Zone des sources complémentaires

Bibliographie :

- FARCY Jean-Claude, *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires : 1800-1954*, Paris, CNRS, 1992, 1156 p.
- Notice générique de producteurs d'archives selon la norme AFNOR NF Z 44-060, issue de la convention entre le Service interministériel des Archives de France (SIAF) et l'Association des Archivistes français (AAF) (2010-2019) suivante :
 - [MODELE] France. Tribunal de grande instance (commune, département, France)
: FR78422804100033_000000040

Répertoire

6494W1-6494W48 Année 1992.

1992

6494W1-6494W9 Première chambre.

1992

6494W1 Du 2 au 31 janvier 1992.

1992

6494W2 Du 5 au 28 février 1992.

1992

6494W3 Du 11 mars au 15 avril 1992.

1992

6494W4 Du 16 avril au 29 mai 1992.

1992

6494W5 Du 3 au 18 juin 1992.

1992

6494W6 Du 1er juillet au 30 septembre 1992.

1992

6494W7 Du 1er au 30 octobre 1992.

1992

6494W8 Du 4 novembre au 29 novembre 1992.

1992

6494W9 Du 1er au 21 décembre 1992.

1992

6494W10-6494W16 Chambre du conseil

1992

6494W10 Du 8 janvier au 12 février 1992.	1992
6494W11 Du 19 février au 25 mars 1992.	1992
6494W12 Du 1er avril au 27 mai 1992.	1992
6494W13 Du 3 juin au 17 juillet 1992.	1992
6494W14 Du 2 septembre au 30 septembre 1992.	1992
6494W15 Du 7 octobre au 13 novembre 1992.	1992
6494W16 Du 27 novembre au 18 décembre 1992.	1992
6494W17-6494W21 Troisième chambre.	1992
6494W17 Du 16 janvier au 27 février 1992.	1992
6494W18 Du 10 mars au 15 mai 1992.	1992
6494W19 Du 18 mai au 29 juin 1992.	1992
6494W20 Du 2 juillet au 29 octobre 1992.	1992
6494W21 Du 2 novembre au 21 décembre 1992.	1992

6494W22-6494W27 Quatrième chambre.

1992

6494W22 Du 6 janvier au 31 mars 1992.

1992

6494W23 Du 3 avril au 29 mai 1992.

1992

6494W24 Du 1^{er} juin au 7 juillet 1992.

1992

6494W25 Du 7 au 29 septembre 1992.

1992

6494W26 Du 2 au 30 octobre 1992.

1992

6494W27 Du 2 novembre au 15 décembre 1992.

1992

6494W28-6494W32 Dixième chambre.

1992

6494W28 Du 6 janvier au 28 février 1992.

1992

6494W29 Du 9 mars au 27 mai 1992.

1992

6494W30 Du 1^{er} juin au 30 septembre 1992.

1992

6494W31 Du 1^{er} octobre au 30 novembre 1992.

1992

6494W32 Du 1^{er} au 16 décembre 1992.

1992

6494W33-6494W48 Ordonnances sur requêtes du président.	1992
6494W33 Du 3 au 31 janvier 1992.	1992
6494W34 Du 3 au 28 février 1992.	1992
6494W35 Du 2 au 28 mars 1992.	1992
6494W36 Du 30 mars au 27 avril 1992.	1992
6494W37 Du 29 avril au 21 mai 1992.	1992
6494W38 Du 22 mai au 19 juin 1992.	1992
6494W39 Du 22 juin au 13 juillet 1992.	1992
6494W40 Du 15 juillet au 6 août 1992.	1992
6494W41 Du 7 août au 8 septembre 1992.	1992
6494W42 Du 9 au 30 septembre 1992.	1992
6494W43 Du 1er au 19 octobre 1992.	1992
6494W44 Du 20 au 30 octobre 1992.	1992

6494W45 Du 2 au 13 novembre 1992.	1992
6494W46 Du 16 au 30 novembre 1992.	1992
6494W47 Du 1er au 16 décembre 1992.	1992
6494W48 Du 17 au 31 décembre 1992.	1992
6494W49-6494W95 Année 1993.	1993
6494W49-6494W58 Première chambre.	1993
6494W49 Du 6 au 28 janvier 1993.	1993
6494W50 Du 5 au 26 février 1993.	1993
6494W51 Du 10 au 26 mars 1993.	1993
6494W52 Du 1er au 23 avril 1993.	1993
6494W53 Du 5 au 28 mai 1993.	1993
6494W54 Du 11 au 30 juin 1993.	1993
6494W55 Du 1er juillet au 10 septembre 1993.	1993
6494W56 Du 14 au 30 septembre 1993.	1993

6494W57 Du 1er au 29 octobre 1993.	1993
6494W58 Du 3 novembre au 21 décembre 1993.	1993
6494W59-6494W66 Chambre du conseil.	1993
6494W59 Du 8 janvier au 26 février 1993.	1993
6494W60 Du 12 au 26 mars 1993.	1993
6494W61 Du 9 au 23 avril 1993.	1993
6494W62 Du 14 mai au 28 juin 1993.	1993
6494W63 Du 9 au 12 juillet 1993.	1993
6494W64 Du 10 au 24 septembre 1993.	1993
6494W65 Du 8 au 25 octobre 1993.	1993
6494W66 Du 5 novembre au 17 décembre 1993.	1993
6494W67-6494W73 Troisième chambre.	1993
6494W67 Du 4 au 28 janvier 1993.	1993

6494W68 Du 1er février au 30 mars 1993.	1993
6494W69 Du 1er avril au 27 mai 1993.	1993
6494W70 Du 3 au 29 juin 1993.	1993
6494W71 Du 1er au 27 juillet 1993.	1993
6494W72 Du 6 septembre au 29 octobre 1993.	1993
6494W73 Du 2 novembre au 23 décembre 1993.	1993
6494W74-6494W79 Quatrième chambre.	1993
6494W74 Du 4 janvier au 26 février 1993.	1993
6494W75 Du 8 mars au 26 avril 1993.	1993
6494W76 Du 6 mai au 29 juin 1993.	1993
6494W77 Du 1er juillet au 30 septembre 1993.	1993
6494W78 Du 28 octobre au 8 novembre 1993.	1993
6494W79 Du 8 novembre au 17 décembre 1993.	1993
6494W80-6494W85 Dixième chambre.	1993

6494W80 Du 6 janvier au 24 février 1993.	1993
6494W81 Du 10 mars au 26 avril 1993.	1993
6494W82 Du 3 mai au 30 juin 1993.	1993
6494W83 Du 1er juillet au 8 septembre 1993.	1993
6494W84 Du 15 septembre au 29 octobre 1993.	1993
6494W85 Du 3 novembre au 24 décembre 1993.	1993
6494W86-6494W95 Ordonnances sur requêtes du président.	1993
6494W86 Du 4 au 18 janvier 1993.	1993
6494W87 Du 19 janvier au 25 février 1993.	1993
6494W88 Du 26 février au 30 mars 1993.	1993
6494W89 Du 31 mars au 30 avril 1993.	1993
6494W90 Du 3 mai au 10 juin 1993.	1993
6494W91 Du 11 juin au 15 juillet 1993.	1993

6494W92 Du 16 juillet au 7 septembre 1993.	1993
6494W93 Du 8 septembre au 13 octobre 1993.	1993
6494W94 DU 14 octobre au 6 décembre 1993.	1993
6494W95 Du 6 décembre au 31 décembre 1993.	1993
6494W96-6494W136 Année 1994.	1994
6494W96-6494W105 Première chambre.	1994
6494W96 Du 5 au 28 janvier 1994.	1994
6494W97 Du 2 au 28 février 1994.	1994
6494W98 Du 2 au 31 mars 1994.	1994
6494W99 Du 1er au 29 avril 1994.	1994
6494W100 Du 10 mai au 7 juin 1994.	1994
6494W101 Du 8 au 30 juin 1994.	1994
6494W102 Du 8 juillet au 28 septembre 1994.	1994
6494W103 Du 5 au 31 octobre 1994.	1994

6494W104 Du 2 au 30 novembre 1994.	1994
6494W105 Du 2 au 22 décembre 1994.	1994
6494W106-6494W111 Chambre du conseil.	1994
6494W106 Du 14 janvier au 25 mars 1994.	1994
6494W107 Du 27 mars au 20 mai 1994.	1994
6494W108 Du 3 juin au 2 août 1994.	1994
6494W109 Du 9 au 23 septembre 1994.	1994
6494W110 Du 14 au 28 octobre 1994.	1994
6494W111 Du 18 novembre au 12 décembre 1994.	1994
6494W112-6494W117 Troisième chambre.	1994
6494W112 Du 3 janvier au 28 février 1994.	1994
6494W113 Du 1er mars au 28 avril 1994.	1994
6494W114 Du 9 mai au 30 juin 1994.	1994

6494W115 Du 4 juillet au 29 septembre 1994.	1994
6494W116 Du 3 octobre au 30 novembre 1994.	1994
6494W117 Du 1^{er} au 22 décembre 1994.	1994
6494W118-6494W122 Quatrième chambre.	1994
6494W118 Du 3 janvier au 28 février 1994.	1994
6494W119 Du 1^{er} mars au 28 avril 1994.	1994
6494W120 Du 10 mai au 30 juin 1994.	1994
6494W121 Du 4 juillet au 27 octobre 1994.	1994
6494W122 Du 3 novembre au 20 décembre 1994.	1994
6494W123-6494W127 Dixième chambre.	1994
6494W123 Du 3 janvier au 28 février 1994.	1994
6494W124 Du 2 mars au 30 mai 1994.	1994
6494W125 Du 1^{er} juin au 23 août 1994.	1994

6494W126 Du 2 septembre au 31 octobre 1994.

1994

6494W127 Du 2 novembre au 22 décembre 1994.

1994

6494W128-6494W136 Ordonnances sur requêtes du président.

1994

6494W128 Du 3 janvier au 15 février 1994, hors 3 février.

1994

6494W129 Du 3 février 1994.

1994

6494W130 Du 16 février au 31 mars 1994.

1994

6494W131 Du 1er avril au 13 mai 1994.

1994

6494W132 Du 16 mai au 30 juin 1994.

1994

6494W133 Du 1er juillet au 7 septembre 1994.

1994

6494W134 Du 8 septembre au 27 octobre 1994.

1994

6494W135 Du 28 octobre au 9 décembre 1994.

1994

6494W136 Du 12 au 30 décembre 1994.

1994
